

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UNIFACTOR 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Union de Factoring tenue le 22 Juin 2004 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, pour un montant total de 50 MD et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, l'émission d'une première tranche de 20 MD a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 29 septembre 2004 et réalisée en 2005. La deuxième tranche de 10 MD, a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 08 août 2006 et émise en novembre 2006. La troisième tranche qui porte sur 10 MD, a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2007 et émise en mars 2008. La quatrième tranche, objet de la présente émission, qui porte sur un montant de 10 MD a été décidée par le Conseil d'Administration du 19 février 2010 qui a donné pouvoirs à la Direction Générale pour fixer les conditions de cet emprunt.

Dénomination de l'emprunt : « UNIFACTOR 2010 ».

Montant : 10.000.000 de dinars divisés en 100.000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- Taux fixe : 5,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,3742%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,3742%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « UNIFACTOR 2010 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de 3 ans pour l'emprunt « UNIFACTOR 2010 ».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,799 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18 janvier 2011** auprès des intermédiaires en Bourse l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, la BNA CAPITAUX, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded, Les Berges du Lac 1053 Tunis, et l'AMEN INVEST sis 9, rue du Lac NEUCHATEL, Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **4 février 2011**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14 février 2011** tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **14 février 2011**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **4 février 2011** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **4 février 2011**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **4 février 2016**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **4 février** de chaque année.

Le premier remboursement du capital et le premier paiement des intérêts auront lieu le **4 février 2012**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18 janvier 2011** auprès des intermédiaires en Bourse l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, la BNA CAPITALAUX, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded, Les Berges du Lac 1053 Tunis et l'AMEN INVEST sis 9, rue du Lac NEUCHATEL, Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « UNIFACTOR 2010 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'AFC, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société : Le 20 juillet 2010, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Union de Factoring, sur son échelle de notation nationale, comme suit : « BB (tun) » pour la note à long terme, avec perspective d'évolution « Stable », et « B (tun) » pour la note à court terme.

Notation de l'emprunt : L'agence de Notation Fitch Ratings a attribué en date du 20 septembre 2010, sur l'échelle nationale, la note « BB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2010 ».

Cotation en bourse : La Société UNION DE FACTORING s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UNIFACTOR 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM : La Société UNION DE FACTORING s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2010 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse, visé par le CMF sous le n° **10-729** en date du **31 décembre 2010**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Union de Factoring, Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1004 Tunis, de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.